

## SEANCE du 26 avril 2016

L'an deux mil seize

Le vingt six avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : MM. BILLON C ; MARCHETTI C ; DUBRAUD X ; LEVÊQUE R ; MOUTARD M ; LORSUNG P ; JACQUET P ; MASURE B ; HUGEROT F ; Mme DI FRUSCIA C.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur BILLON Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### **PRÊT POUR REALISER DES TRAVAUX DE VOIRIES ET HYDRAULIQUE SUR LES CHEMINS COMMUNAUX**

Le Maire, DONNE connaissance

Des propositions de prêts offertes par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de souscrire un prêt d'un montant de 200 000 € pour réaliser des travaux de voiries et hydraulique sur chemins communaux.

Ce prêt sera souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne avec des échéances trimestrielles au taux fixe de 1,44 % pour une durée de 15 ans.

Note que les crédits seront inscrits au budget 2016

Frais de dossier : 200 €

CHARGE le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce prêt.

### ***Même Séance***

### **PRÊT COURT RELAIS EN ATTENTE DU REMBOURSEMENT FCTVA SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET HYDRAULIQUE SUR LES CHEMINS COMMUNAUX**

Le Maire, DONNE connaissance au Conseil Municipal,

des propositions de prêts offertes par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts et Consignations pour souscrire un prêt en attente du versement du FCTVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de recourir à un prêt relais de 100 000 € sur 24 mois, correspondant au montant du FCTVA, intérêts calculés sur la base du taux fixe de 0,81%.

Remboursement du capital in-fine ou par anticipation (partiel ou total)

Paiement annuel des intérêts ou au moment du remboursement partiel ou total du capital emprunté.

Frais de dossier 200 €

PRECISE qu'en cas de remboursement anticipé, il n'y aura pas de pénalité.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs aux prêts.

### ***Même Séance***

### **TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA PORTE D'ENTREE ET DE LA ZONE SANITAIRE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Dans le cadre de l'AD'AP, Madame le Maire fait savoir que nous devons mettre en conformité la porte d'entrée et la zone sanitaire de la salle polyvalente.

Une estimation a été faite par le Cabinet SCP PREAUX DETHOU, architecte.

Le Conseil Municipal accepte le projet, qui se décompose comme suit :

Estimatif travaux 26 000,00 € HT

Honoraires architecte 2 600,00 € HT

Sollicite la subvention de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine dans le cadre d'un Pacte spécifique pour la ruralité, auquel il pourrait prétendre, à savoir :

20% maximum sur le coût HT des travaux plafonné à 20 000,00 € soit 4 000 €.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

Autorise le Maire à signer tous les documents se référant au projet.

### ***Même Séance***

#### **SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE MODIFICATION DU NOMBRE D'ENFANTS**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 2 Février 2016 les enfants du CE2 et du CM2 scolarisés à BELLEVUE partent en classe de découverte tous les 3 ans.

Cette année, ils se rendront à TOURLAVILLE du lundi 13 juin au 17 juin 2016 Le coût par élève reviendrait à 338 €, réparti comme suit 1/3 coopérative, 1/3 parents, 1/3 commune.

Pour la commune de POLISY non plus 5 enfants mais 6 sont concernés. La subvention sera désormais d'un montant de 672 €.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité de verser cette subvention.

### ***Même Séance***

#### **MISSION ETUDE DE SOL MISSION SPS MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

En ce qui concerne l'implantation du local technique, il est nécessaire de faire une étude de sol, Madame le Maire présente les propositions d'honoraires reçues après consultation. L'architecte, M. PREAUX a vérifié le contenu des offres :

Désignation	HT	TTC
CEBTP	1 180,00 €	1 416,00 €
HYDROGEOTECHNIQUE	1 274,56 €	1 529,47 €
ALIOS	1 600,00 €	1 920,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient l'offre présentée par CEBTP pour réaliser cette mission pour un montant de 1 180,00 € HT soit 1 416,00 € TTC

Madame le Maire présente les offres de prix reçues en ce qui concerne la consultation pour la mission SPS quant au projet de construction du local technique :

Désignation	HT	TTC
SOCOTEC	1 500,00 €	1 800,00 €
DEKRA	1 400,00 €	1 680,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le bureau DEKRA pour la mission SPS pour un montant de 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC.

Madame le Maire présente les offres de prix reçues en ce qui concerne la consultation pour la mission contrôle technique pour le projet de construction du local technique :

Désignation	HT	TTC
SOCOTEC	1 400,00 €	1 680,00 €
DEKRA	1 330,00 €	1 596,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le bureau DEKRA pour la mission contrôle technique pour un montant de 1 330,00 € HT soit 1 596,00 € TTC.

Le Conseil Municipal CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents relatif à cette étude.

### ***Même Séance***

#### **REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE LANCEMENT APPEL D'OFFRES POUR MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Municipal envisage la réhabilitation de la salle polyvalente de la commune.

Il y a donc lieu de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

CHARGE Madame le Maire de lancer un appel d'offres (MAPA) pour une mission de maîtrise d'œuvre.

### ***Même Séance***

#### **QUESTIONS DIVERSES**

La réparation de la grille du portail au logement communal sera réparée par TRADI' METAL pour un montant de 732,00 € TTC.

Le Conseil Municipal valide la nouvelle carte du cimetière et la nouvelle numérotation qui en découle, permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de pouvoir acquérir une concession.

Le Conseil Municipal invite la population à assister à la Cérémonie Commémorative du 8 mai 1945 qui aura lieu le Dimanche 8 mai 2016 à 11 H00. Le dépôt de gerbe au Monument aux Morts sera suivi du verre de l'amitié.

Le Comité des Loisirs souhaite organiser une Fête Médiévale le samedi 25 juin 2016. Celle-ci étant prévue sur le site des Hauts de Dame Nesle, il demande à cet effet de pouvoir occuper les lieux. L'autorisation lui est donnée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h30.